

Manifestations publiques violentes au TOGO

(Sokodé, Kara, Anié, Lomé) -19 Août 2017

ANALYSE DEMOGRAPHIQUE



<https://fr.mapsofworld.com/togo/>

- Population estimée à 6 191 155 selon les *Synthèses du rapport final et des recommandations de la Commission Vérité ; Justice et Réconciliation (CVJR)*
- Capitale : Lomé
- Le Togo possède des frontières communes avec 3 pays le Bénin à l'Est, le Ghana à l'Ouest, et le Burkina-Faso au nord. Il compte 5 régions (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime)
- Le samedi 19 août 2017, des affrontements entre civils et forces de l'ordre ont fait état d'au moins 02 morts dont un par balle, plusieurs blessés, des personnes arrêtées et détenues (bilan non exhaustif), à travers le territoire
- Le pays a connu quatre régimes politiques ; le régime de Sylvanus Olympio (1958-1963), le Togo sous Nicolas Grunitzky (1963-1967), le régime de Gnassingbé Eyadéma (1967-2005) et le régime de Faure Gnassingbé (2005 à nos jours) *Confer Synthèses du rapport final et des recommandations de la CVJR*



PROFIL DE L'INCIDENT

Dans le cadre des manifestations tenues ce 19 août par le Parti National Panafricain (PNP, parti d'opposition) dans 5 villes Lomé, Anié, Sokodé, Bafilo et Kara, des affrontements se sont déroulés entre manifestants et forces de l'ordre dans quatre villes du pays (Sokodé, Kara, Anié et Lomé).

Bilan : Au moins 02 morts dont un par balle, plusieurs blessés, des personnes arrêtées et détenues, 1 commissariat de police brûlé avec 3 voitures et 17 motos ainsi que 2 armes emportées.

A l'origine de l'incident, le président du PNP a indiqué le 18 août que les itinéraires de la marche prévue pour se tenir le samedi 19 août dans plusieurs villes (Lomé, Anié, Sokodé, Bafilo et Kara) du pays en vue de réclamer un retour à la Constitution du 14 octobre 1992 et le droit de vote de la diaspora sont maintenus, ceci suite à la décision et à l'intervention respectivement des Ministres de l'Administration du Territoriale et de la Sécurité modifiant lesdits itinéraires¹ et appelant à leur respect.

¹ Pour le président du parti «La loi du 16 mai 2011 relative aux manifestations publiques à laquelle se réfèrent les membres du gouvernement ne donne aucun droit à l'autorité administrative compétente en l'occurrence le Ministre de l'Administration Territoriale de modifier des

ANALYSE DES RISQUES

Le Togo est un pays où les initiatives de consolidation de la paix restent marginalisées par les violences qui surviennent durant des manifestations politiques².

Les événements du 19 août 2017³ témoignent du fait que le Togo n'est pas à l'abri d'une surprise d'instabilité politique surtout lorsque l'on sait que le PNP crée il y a de cela 3 ans est un parti en passe de devenir populaire⁴ au sein de la classe politique.

L'imposition par les autorités gouvernementales de changement d'itinéraire, bravée par les militants du parti est un fait de désobéissance civile qui pourrait engendrer plus d'impact sur le mouvement déclenché par ce parti, si la pression est maintenue par ses militants à travers le pays. Il faudrait signaler que la loi du 16 mai 2011 relative aux conditions d'exercice de liberté de manifestation dans les lieux publics est sujette à diverses interprétations et devrait par conséquent faire l'objet de ré-examen par les institutions compétentes en la matière.

MECANISMES D'INTERVENTIONS

- Les blessés ont été transportés dans des centres hospitaliers ;
- Les forces de défense et de sécurité ont été déployées sur les principales artères des villes ;
- Les conducteurs de véhicules sont soumis à des contrôles de pièces ;
- La direction de la police nationale a appelé les populations au calme et à la retenue.

RECOMMANDATIONS

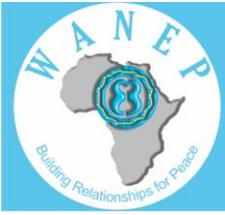
- **Au Gouvernement**
 - Eclairer l'opinion publique sur les dispositions de la loi objet de controverse (loi du 16 mai 2011)
 - Accorder une attention particulière aux revendications politiques afin d'éviter des situations imprévisibles et difficiles;
- **Aux responsables et militants du PNP**
 - Continuer une mobilisation citoyenne en vue d'user de ses droits politiques dans un cadre légal ;
- **A la population**
 - S'abstenir de diffuser sur les réseaux sociaux des images et textes incitant à la

itinéraires dans le cadre de l'organisation de manifestations pacifiques publiques». En outre, il n'y aurait pas d'occupation de voie publique (nationale n°1) du fait des itinéraires choisis et des points de chutes des marches ainsi que du jour (samedi) retenu.

² Les violences consécutives aux événements politiques de 2005 auraient entraîné des centaines de morts (http://www1.rfi.fr/actufr/articles/069/article_38809.asp).

³ Quatre régions sur cinq à savoir Kara (Kara et Bafilo), Plateaux (Anié), Maritime (Lomé) et Centrale (Sokodé) ont connu des manifestations et quatre villes sur cinq des manifestations violentes. Toutefois la ville de Sokodé, la deuxième grande ville du pays et la plus affectée avec au moins 2 morts, 77 blessés, des dégâts enregistrés au commissariat de police, constitue un bastion du parti. (<http://www.jeuneafrique.com/depeches/467189/politique/des-manifestations-de-lopposition-reprimees-au-togo-deux-morts/>)

⁴ Grand meeting organisé par le parti le 2 juillet 2017 au stade Agoè à Lomé, <http://mobile.icilome.com/news.asp?reg=&idnews=836946>



NEWS Quick Updates

Website: www.wanep.org / www.waneptogo.org || Email: info@waneptogo.org || Phone: +228 93 61 21 21

violence.